



Le transfert est un moyen et non une fin !

mardi 20 avril 2021, par [Bariaud](#)

L'actualité des services jeunesse et sports est bien éventuellement marquée par l'intégration au MENJS, dont la mise en place des DRAJES et des SDJES est la conséquence. Si nous demeurons attachés au projet d'un grand pôle éducatif, nous rappelons que celui-ci doit se faire fort de la diversité culturelle et de la collaboration des agent·es de l'éducation nationale et de JS. C'est pourquoi le SNPJS-CGT exige qu'un comité ministériel jeunesse et sports (CTMJS) soit maintenu aux prochaines élections.

Le SNPJS-CGT rappelle chaque fois à l'administration l'importance de distinguer l'éducation physique et sportive (EPS) et la pratique des activités physiques et sportives (APS) et, en conséquence, la différence de nature des activités des agent·es de l'Éducation nationale, sur site et celles des PTP JS, nomades, dont la vocation est d'être projetés vers les publics, les associations, les structures du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Il est nécessaire de rappeler également que les services JS ne sont pas tournés exclusivement vers la jeunesse mais vers l'ensemble de la population, pour tous les âges de la vie : population scolaire, étudiante, active, retraitée, malades... reconnaissant la diversité des situations particulières de chaque individu. Et que de ce fait, le service national universel ne peut être l'alpha et l'oméga des politiques publiques de notre champ.

Pour ce qui concerne l'opération de transfert à proprement dit, nous faisons le constat qu'il s'est à peu près bien déroulé. Il n'y a pas eu de problèmes majeurs sur les versements des salaires et régimes indemnitaires, les rares erreurs ayant été généralement corrigées. Nous pouvons également témoigner de la qualité de l'écoute et de la réactivité des services RH du MENJS même si nous vivons structurellement un recul du dialogue social du fait que nombres d'instances, et en particulier les CHSCT, ont disparues.

En revanche, un gros sujet n'a pas encore été ouvert. Le SNPJS-CGT réclame depuis des mois de pouvoir travailler avec la DRH sur le sens des missions ! Il n'y a toujours pas de dates de groupes de travail prévues et pendant ce temps, les personnels JS gèrent des dispositifs.

Nous constatons également des dysfonctionnements dans les services transférés. S'ils sont hétérogènes, les problèmes les plus récurrents sont :

- les délégations de signatures : mal pensées et parfois totalement absentes. La longueur de la chaîne de décision induite par ce problème engendre de l'inconfort voire de la souffrance pour les agent·es exposés ;
- l'intendance, sur les deux registres principaux que sont l'accès aux véhicules et aux mails : pour les PTP, nomades par essence, il est très pénalisant de perdre tant de moyens de déplacement et de communications à distance ;
- les locaux : des déménagements fait dans l'urgence mal préparés et mal calibrés. Si ces situations

- sont marginales elles sont très pénibles dès lors qu'on les subit ;
- les établissements : ils ont été oubliés dans le transfert, ils sont passé sous les radars. Leur autonomie, très relative, a permis le suivi des paies mais ils sont actuellement privés d'accompagnement RH, ils ne savent pas de qui ils dépendent, et il leur est impossible de trouver l'interlocuteur·trice idoine. Des questions aussi basiques qu'urgentes sont en souffrance tels que les dossiers d'accidents du travail, de retraites, d'affectations, de mutations et de détachements.

Par ailleurs, nous insistons pour que les CTS soient réintégrés sur le BOP 214 et quittent le BOP 119 (qui n'est autre qu'un BOP de subventions).

Attention ! Nous pouvons légitimement être inquiets de voir les missions JS et les agent·es se diluer dans l'énorme machine qu'est l'éducation nationale, l'ensemble des forces JS représentant 0,4% des effectifs gérés par la RH MENJS.

Dans la même veine, nous rappelons que nos effectifs étaient, à l'occasion des élections au CTM, de 8600 il y a 8 ans, de 4300 aux dernières élections et que si nous votions aujourd'hui nous serions 3800 probablement. Dans un tel contexte de restriction constante et durable des moyens humains financiers, le pôle éducatif ne pourra vivre que si un plan « Marshal » massif de recrutement est lancé. Et si nous saluons la réouverture pour 2021 du concours de professeur·se de Sports, de CEPJ ainsi que ceux de CTPS et d'Inspecteur·trices, le nombre de postes reste une inconnue !

Partout, réclamons le recrutement de CEPJ, de CAS, de CTS, de formateur·trices et de tous nos collègues administratifs et techniques.

Pierre Mourot, secrétaire général du SNPJS-CGT